



Objectif: valorisation sans risque du capital

Niveau de risque : nul

Durée minimum conseillée : aucune

Produit Règlementé

LIVRET D'EPARGNE POPULAIRE (LEP)

Fiche d'Informations Précontractuelles

Nature

Livret d'épargne monétaire réservé à tout contribuable personne physique ayant son domicile fiscal en France (ou conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité d'un tel contribuable) dont le revenu fiscal de référence, figurant sur l'avis d'imposition, est inférieur à un plafond fixé par la réglementation. Ce plafond dépend du nombre de parts du foyer fiscal et de la domiciliation en métropole ou ultramarine du contribuable.

La banque peut vérifier automatiquement les conditions d'éligibilités demandées par la réglementation. Si cette vérification automatique est impossible, le client doit présenter son avis d'imposition.

Objectif

Se constituer une épargne de précaution rémunérée, exonérée de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux et disponible à tout moment.

Fonctionnement

Il ne peut être ouvert qu'un LEP par contribuable (2 max. par foyer fiscal).

Aucune opération de retrait ne peut avoir pour effet de rendre le compte débiteur.

- Versement initial: 30 euros minimum
- Versements complémentaires : libres ou programmés d'un montant minimum de 10 euros et dans la limite du plafond.
- Plafond : 10 000 euros. Seule la capitalisation des intérêts peut porter le solde du LEP au-delà du plafond réglementaire
- Disponibilité : totale ou partielle à tout moment.

Niveau de risque : nul

Durée : illimitée, tant que le revenu fiscal de référence établi au nom du titulaire n'excède pas le plafond fixé par la règlementation.

Frais: néant

Fiscalité

Produit totalement exonéré de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.

Rémunération

Les intérêts sont calculés par quinzaine. Les sommes versées portent intérêt à partir du premier jour de quinzaine suivant le versement. Les sommes retirées cessent de porter intérêt à partir du dernier jour de la quinzaine qui précède celle au cours de laquelle le retrait est effectué. Chaque 31/12, les intérêts sont portés au crédit du compte et capitalisés.

Le taux de rémunération est un taux réglementé révisable à tout moment par arrêté du ministre chargé de l'Economie. Le taux en vigueur s'applique à l'ensemble des sommes déposées sur LEP ainsi qu'aux versements ultérieurs.

Rémunération depuis le 01/08/2025 : 2,70 %

Avantages	Inconvénients
Rémunération attractive	Uniquement accessible au contribuable ayant son domicile fiscal en France non imposable ou imposable selon des conditions de ressources précises.
Capital disponible à tout moment	Détention limitée à 1 seul LEP par contribuable.
Placement exonéré de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux	Plafond limité

